



Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

L'Association suisse des constructeurs navals a décidé d'abroger au 31 octobre 2020 le règlement d'examen concernant l'examen professionnel supérieur de *maître constructeur naval* du 19 août 1993.

22 septembre 2020

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation